LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE RHONE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
✆ 04.75.55.22.50E-mail : secretariat@lmaura.org

EPREUVE N° 468 : MOTOCROSS
Chpt de France de Motocross à l'Ancienne

Capacité : NATIONALE

Club Organisateur : MC Yssingelais (1011)

Date : 09/09/2018

Lieu : Yssingeaux (43)

Assurance :en attente

OFFICIELS

	Chpt de Ligue ou Trophée de Zone		Chpt de FRANCE	
			Attention licence 2éme degré obligatoire	
ODC	Club FILLIT Christian	066339	Club FILLIT Christian	066339
Président du jury	Ligue CACHET Cyril	119001	FFM CHARPIN Max	006434
OCS	Club LIOGIER André	171369	Club LIOGIER André	171369
OCS	Club VERNOIS Serge	023830	Club VERNOIS Serge	023830
OCT	Club VIGNAL Dominique	135700	FFM SCHICKEL Jean-Marc	022008

AVIS FAVORABLE ☒ **OUI** ☐ **NON**

Observation :. . . . . .

. . . . . .

Cachet et visa LM Auvergne Rhône-Alpes	**Visa du Président de la Commission Motocross**
A La Roche de Glun, le 28 JUIN 2018 / 2018	Serge VERNOIS le 27 /06 / 2018
LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN TEL:04 75 55 22 50	Signature :

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM ---- 468
Moto Club ---- MOTO CLUB YSSINGELAIS
N° d'affiliation ---- C1011
Date ---- 09 SEPTEMBRE 2018
Lieu ---- YSSINGEAUX 43
Organisateur technique : CARINE LELIEVRE
E-mail ---- carine.lelievre@orange.fr
Téléphone ---- 0677303351

26 JUIN 2018

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	CHRISTIAN FILLIT	Licence : 066339
Président du Jury ou Arbitre*	CHARPIN MAX (CDF) / CACHET Cyril (ligue)	Licence : 006434
Membre du Jury	LIOGIER ANDRE	Licence : 171369
Membre du Jury	VERNOIS SERGE	Licence : 023830
Commissaire technique responsable	SCHICKEL JEAN-MARC (CDF) / VIGNAL D. (ligue)	Licence : 022008
Responsable du chronométrage	LARGUIER EVELYNE	Licence : 063224

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
CDF			125, 250, 500 CC	VOIR ANNEXE DU RP
MOTOCROSS A L'ANCIENNE				
TROPHEE DE ZONE				
OPEN MX1	15 ANS		151 à 500cc 2T 251 à 650cc 4T	
OPEN MX2	13 ANS		100 à 150cc 2T 175 à 250cc 4T	
125CC	13 ANS		125cc 2T	

Engagement :
Site Internet ---- engage-sports
Contact ---------- Séverine LIBEYRE
Téléphone ------- 0603056400 E-mail--- sevyla42@hotmail.fr

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif :
Caution :

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☒ **NON** ☐ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Médecin responsable médical ... **COLOMBIER LOUIS**

Nombre de secouristes **18**

Hôpital le plus proche ..... **FIRMINY**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **20**

Accès :

Nom du site ..... **AMAVIS**

Adresse ..... **MARNHAC 43200 YSSINGEAUX**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	45
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1450 M**

Largeur minimum de la piste ..... **7 M**

Largeur de la grille ..... **35 M**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **105 M**

Nombre d'OCP* **22**
**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Date : 11/06/2018

MOTO CLUB YSSINGELAIS 43200 YSSINGEAUX

Date : 28 JUIN 2018

LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES
ZA. 18 Chemin de l'Ile Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
TEL:04 75 55 22 50

Date : 04/07/2018
Numéro : 18/0695

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM : 428
Moto-Club : MOTO CLUB YSSINGELAIS
N° d'affiliation : C1011
Date : 09 SEPTEMBRE 2018
Lieu : YSSINGEAUX 43
Organisateur technique : Carine LELIEVRE
E-mail : carine.lelievre@orange.fr
Téléphone : 0677303331

26 JUIN 2018

CDF MOTOCROSS à l'ANCIENNE

En complément des catégories mentionnées dans le règlement particulier de la manifestation, l'épreuve comptera également pour le Championnat de France de Motocross à l'Ancienne.
Cette manche du Championnat de France de Motocross à l'Ancienne se déroulera conformément au règlement général du championnat établi par le Comité Motos Classiques et Historiques et dans le respect des dispositions suivantes.

Le Comité Motos Classiques et Historiques a désigné un de ses membres pour occuper la fonction de délégué FFM sur l'épreuve, ainsi qu'un commissaire technique qui sera en charge des contrôles réalisés sur les machines du championnat.

Délégué FFM ---------- CHARPIN MAX Licence : 006434

Commissaire technique ---------- SCHICKEL JEAN-MARC Licence : 022008

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

☑ **Vintage** : à partir de 45 ans
☑ **Classic** : à partir de 35 ans
☑ **Evolution & Prototype** : pas de limite d'âge
☑ **Pré-90 & Super Evolution** : pas de limite d'âge

Vintage : Machines des origines à l'année modèle 1976.

Classic : Machines à partir de l'année modèle 1977 réunissant d'origine les trois éléments techniques suivants – Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour.

Evolution : Sur le principe des trois caractéristiques techniques de la catégorie « Classic », machines dérogeant d'origine à un de ces trois critères.

Prototype : Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic ou Evolution» mais transformées avec des éléments d'époque.

Pré-90 : Machines dotées d'au minimum 1 disque et fabriqué de janvier 1984 jusqu'à décembre 1989.

Super Evolution : Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier.

Licences : Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAT, NCO, INTER, VINTAGE UEM TT ou LJA, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours.

Commentaires : .....

Date : 11/06/2018

MOTO CLUB YSSINGELAIS 43200 YSSINGEAUX

Date : 28 JUIN 2018

LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES
ZA. 18 Chemin de l'Ile Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
TEL:04 75 55 22 50

Date : 04/07/2018
Numéro : 18/0695

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

HORAIRES EPREUVE 9 SEPTEMBRE

CDF MOTOCROSS A L'ANCIENNE

TROPHEE DE ZONE 2

Contrôles administratifs et techniques : samedi 8 Septembre de 13h30 à 19h30

HORAIRES	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
8H00 – 8H15	Essais libres	ZONE OPEN Groupe 1	15 min
8H20 – 8H32	Essais libres	CF EVOLUTION & PROTOYPE	12 min
8H40 – 8H55	Essais libres	ZONE OPEN Groupe 2	15 min
9H00 – 9H12	Essais libres	CF VINTAGE	12 min
9H20 – 9H32	Essais libres	CF CLASSIC	12 min
9H40 – 9H52	Essais libres	CF PRE 90 – SUPER EVOLUTION	12 min
10H00 – 10H15	Essais chronos – qualif	ZONE OPEN Groupe 1	15 min
10H20 – 10H35	Essais chronos	CF EVOLUTION & PROTOYPE	15 min
10H40 – 10H55	Essais chronos – qualif	ZONE OPEN Groupe 2	15 min
11H00 – 11H15	Essais chronos	CF VINTAGE	15 min
11h20 – 11h35	Essais chronos	CF CLASSIC	15 min
11H40 – 11H55	Essais chronos	CF PRE 90 – SUPER EVOLUTION	15 min
12H00 – 12H15	1ère manche	ZONE OPEN Groupe B	15 min + 1 T

PAUSE REPAS

13H30 – 13H50	1ère manche	CF EVOLUTION & PROTOYPE	20 min + 1T
13H55 – 14H10	1ère manche	ZONE OPEN Groupe A	15 min + 1 T
14H20 – 14H35	1ère manche	CF VINTAGE	15 min + 1T
14H40 – 15H00	1ère manche	CF CLASSIC	20 min + 1T
15H05 – 15H25	1ère manche	CF PRE 90 – SUPER EVOLUTION	20 min + 1T
15H30 – 15H45	2ème manche	ZONE OPEN Groupe B	15 min + 1 T

ENTRACTE

16H10 – 16H30	2ème manche	CF EVOLUTION & PROTOYPE	20 min + 1T
16H35 – 16H50	2ème manche	ZONE OPEN Groupe A	15 min + 1 T
16H55 – 17H10	2ème manche	CF VINTAGE	15 min + 1T
17H15 – 17H35	2ème manche	CF CLASSIC	20 min + 1T
17H40 – 18H00	2ème manche	CF PRE 90 – SUPER EVOLUTION	20 min + 1T

PODIUM

MOTO CLUB YSSINGELAIS

Plan du terrain de motocross d'Amavis

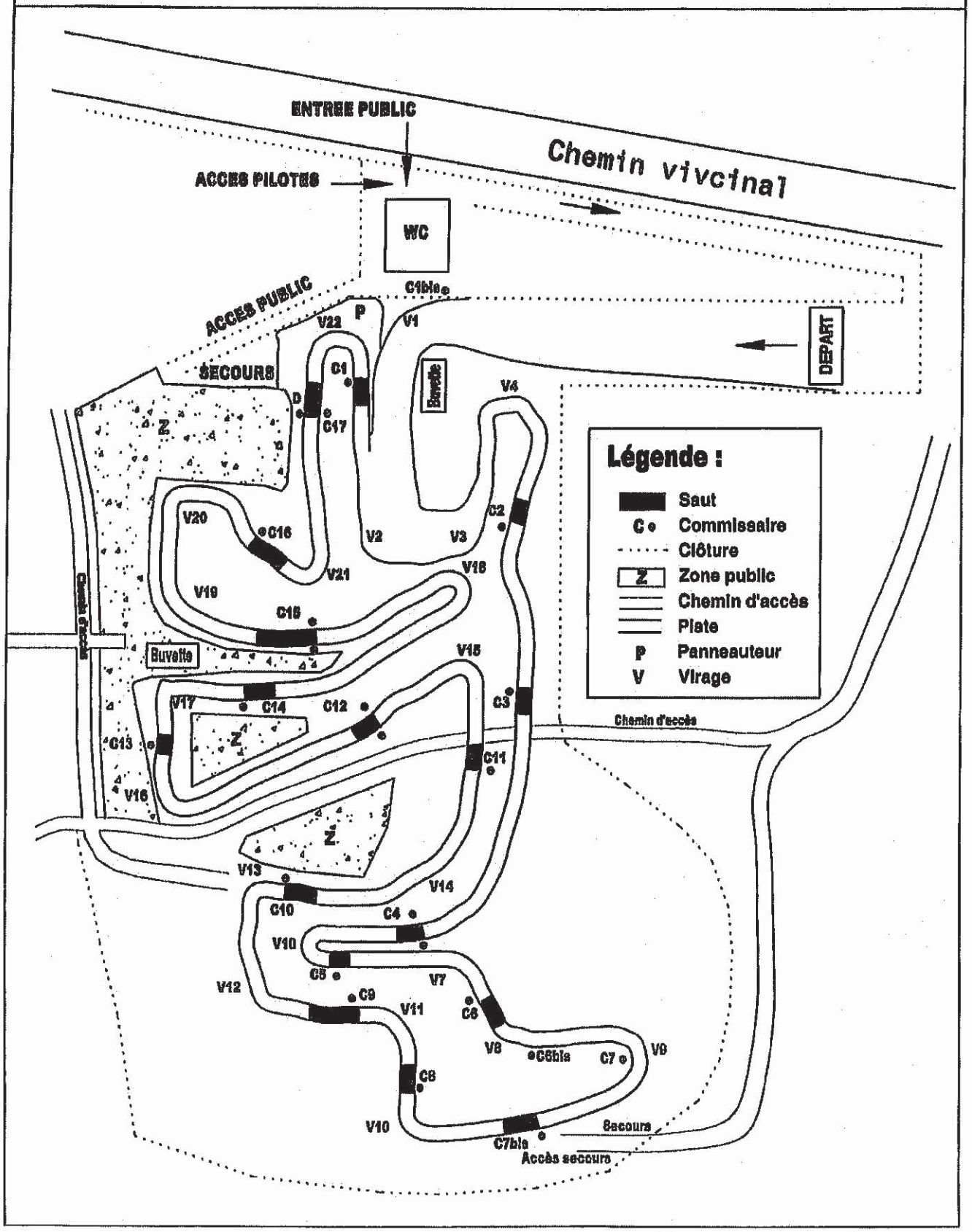

ADHÉSION À LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHÉSION : 794204 / 218.337

ASSURE : MOTO CLUB YSSINGELAIS

COMPÉTITION : MOTOCROSS DES SUCS **CATEGORIE : NATIONALE**

LIEU :LESTANG – 43290 RAUCOULES **N° D'AGRÉMENT : 468**

DURÉE : 1 JOUR **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 09/09/2018** **JUSQU'AU : 09/09/2018**

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURNES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- **6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile**
- **500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.**

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

*** Police souscrite par la FFM au nom de qui lui est affiliée.**

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited, **Preneur d'assurance**

Date 29/06/2018 [*signature*]

GRAS SAVOYE une société Willis Towers Watson, Société de courtage d'assurance et de réassurance
Pôle Sports Mécaniques - 26 Rue E. Decorps CS 70120 F-69628 Villeurbanne cedex
Tél +33 4 72 34 90 20 - Télécopie +33 4 72 34 90 29

Siège social : Immeuble Quai 33. 33/34 Quai de Dion Bouton. CS 70001. 92 814 Puteaux Cedex.
Tél. 01 41 43 50 00. Télécopie 01 41 43 55 55. http://www.grassavoye.com. Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros.
311 248 637 R.C.S. Nanterre N° FR 61 311 248 637. Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707. (http://www.orias.fr).
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel & de Résolution) 61 rue Taitbout F-75436 Paris Cedex 9